

**Elia System Operator**

**Société anonyme**

Boulevard de l'Empereur 20

B-1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise 0476.388.378 (Bruxelles)

(la "société")

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI  
2012**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société ("Assemblée") s'est tenue le mardi 15 mai 2012 à 10.00 heures au Square Brussels Meeting Center, rue Mont des Arts, B-1000 Bruxelles.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET COMPOSITION DU BUREAU**

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures par Monsieur Luc Van Nevel, Président du Conseil d'Administration de la société, qui préside l'Assemblée conformément à l'article 25.1 des statuts de la société.

Dans son exposé introductif, le Président résume brièvement le contexte de l'année 2011.

Le Président désigne ensuite Monsieur Gregory Pattou en qualité de secrétaire de l'Assemblée.

Le Président propose à l'Assemblée de désigner Madame Lise Mulpas et Monsieur Wim Vermont en qualité de scrutateurs de l'Assemblée. L'Assemblée se rallie à l'unanimité à cette proposition.

Outre le Président, le secrétaire et les deux scrutateurs, tous les administrateurs présents de la société, à savoir Monsieur Clement De Meersman, Monsieur Jacques de Smet, Monsieur Jean-Marie Laurent Josi, Madame Jane Murphy, Monsieur Claude Grégoire et Madame Leen Van den Neste, font partie du bureau conformément à l'article 25.2 des statuts de la société.

**CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE**

Le Président fait rapport à l'Assemblée sur les formalités de convocation qui ont été remplies.

La convocation à l'Assemblée a été publiée dans les journaux suivants:

- Moniteur Belge du 13 avril 2012;
- L'Echo du 13 avril 2012;



- De Tijd du 13 avril 2012;
- Financial Times du 13 avril 2012;
- Luxemburger Wort du 13 avril 2012.

La convocation à l'Assemblée a également été envoyée par courrier du 11 avril 2012 aux actionnaires et obligataires en nom, aux administrateurs, aux membres du Comité de Direction et aux commissaires de la société.

Le texte de la convocation a, par ailleurs, été publié sur le site web de la société.

Les exemplaires justificatifs de ces journaux, ainsi qu'une copie d'une lettre de convocation sont annexés au présent procès-verbal (annexe 1).

Une copie des différents rapports et des comptes annuels dont il est fait mention dans l'ordre du jour de l'Assemblée, a été envoyée aux actionnaires et obligataires en nom, aux administrateurs, aux membres du Comité de Direction et aux commissaires de la société en même temps que la convocation.

En outre, tout actionnaire et obligataire a pu obtenir gratuitement, au siège social de la société, sur production de son titre ou d'une attestation, une copie de ces rapports et comptes annuels.

Ces rapports et comptes annuels ont également été publiés sur le site web de la société. Ils constituent l'annexe 2 au présent procès-verbal.

#### **FORMALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE**

Le bureau vérifie si les actionnaires et les obligataires présents ou représentés ont rempli les formalités d'admission qui étaient mentionnées dans la convocation à l'Assemblée. Le bureau vérifie également de quels droits de vote ils disposent.

Le bureau établit une liste de présence mentionnant le nom, le domicile ou le siège social des actionnaires et des obligataires présents ou représentés, et, le cas échéant, le nom de leur mandataire, ainsi que le nombre de titres qu'ils détenaient à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré participer à l'Assemblée et la description des documents qui établissent la détention des titres à cette date d'enregistrement. Cette liste de présence mentionne également les noms des administrateurs, des membres du Comité de Direction et des commissaires de la société présents.

Le Président propose que, en conséquence du statut de société cotée de la société, un certain nombre de membres de la presse puissent également participer à l'Assemblée. Le Président propose en outre qu'un certain nombre de membres du personnel de la société ainsi que le conseil de la société participe à l'Assemblée. A cette fin, cette proposition du Président est soumise au vote de l'Assemblée. L'Assemblée approuve cette proposition à l'unanimité et par conséquent, un certain nombre de membres de la presse, un certain nombre de membres du personnel de la société, ainsi que le conseil de la société sont admis à l'Assemblée.

La liste de présence est signée, conformément à l'article 24.3 des statuts de la société, par tous les actionnaires présents ou leur mandataire avant que l'Assemblée n'entre en séance.

La liste de présence et les mandats qui y sont mentionnés sont annexés au présent procès-verbal (annexe 3), ensemble avec les formulaires de vote qui sont parvenus au siège social de la société (annexe 4).

### VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle a été valablement convoquée.

Le bureau constate, sur la base de la liste de présence, que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée détenaient à la date d'enregistrement 36.910.068 actions sur un total de 60.355.217 actions de la société. Le bureau constate également qu'il n'y a pas d'obligataires présents ou représentés à l'Assemblée.

Etant donné que ni le Code des sociétés ni les statuts ne prévoient un quorum de présence, l'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle est valablement composée pour délibérer des points de l'ordre du jour.

### EXPOSE DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président expose ensuite que l'Assemblée a été convoquée pour délibérer et adopter des décisions quant à l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
2. Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, en ce compris l'affectation du résultat;

**Proposition de décision:** L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, en ce compris l'affectation du résultat.

4. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;  
**Proposition de décision:** L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
6. Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;

7. Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
8. Décharge aux administrateurs et aux commissaires;

**Proposition de décision:** L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs et aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

9. Mise à jour des émoluments du Conseil d'Administration: pour décision:

**Proposition de décision:** L'Assemblée Générale Ordinaire décide de modifier la politique de rémunération des administrateurs telle que déterminée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2007 et selon laquelle les émoluments de base et supplémentaires "(couvrent) tous les frais et sont pris en compte dans les frais d'exploitation de la société", comme suit, à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011: "les émoluments de base et supplémentaires couvrent tous les frais à l'exception des frais de déplacement et de séjours internationaux que les administrateurs exposent dans le cadre de l'exercice de leur mandat d'administrateur. Les émoluments de base et supplémentaires sont pris en compte dans les frais d'exploitation de la société." (les modifications proposées sont soulignées).

10. Divers.

## DELIBERATION ET RESOLUTIONS

Avant d'entamer les délibérations, le Président indique que seuls les actionnaires disposent du droit de vote, chaque action donnant droit à un vote.

Le Président propose que Monsieur Daniel Dobbeni, président du Comité de Direction de la société, fasse une synthèse des points les plus importants sur le plan économique/financier ainsi que sur le plan technique du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2011. Dans ce cadre, les comptes annuels consolidés seront abordés.

A cet égard, le Président demande à l'Assemblée dispense de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés ainsi que de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité.

Le Président passe donc la parole à Monsieur Daniel Dobbeni, afin qu'il expose les points les plus importants du rapport de gestion mentionné.

Le Président demande à l'Assemblée en outre dispense de la lecture intégrale du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 ainsi que du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité.

Le Président demande à Monsieur Marnix Van Dooren comme représentant d'Ernst & Young SCRL Réviseurs d'Entreprises qui, conjointement avec Monsieur Alexis Palm de Klynveld Peat Marwick Goerdeler SCRL Réviseurs d'Entreprises, forme le collège des commissaires, s'ils estiment nécessaire de donner, au nom du collège des commissaires, un commentaire supplémentaire, en marge des rapports des commissaires.

Monsieur Marnix Van Dooren et Monsieur Alexis Palm prennent la parole et commentent les conclusions des rapports des commissaires.

#### PREMIER ET DEUXIEME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen des premier et deuxième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Le Président fait, à cet égard, référence à l'exposé de Monsieur Daniel Dobbeni et à l'exposé de Monsieur Marnix Van Dooren et Monsieur Alexis Palm.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels statutaires.

Un actionnaire demande si le traitement tarifaire des certificats verts est différent selon la région? Il fut répondu affirmativement à cette question.

Un actionnaire demande s'il est possible actuellement de produire à 100% de l'énergie sur la base de sources d'énergie renouvelable? Il est répondu que ce n'est pas encore possible actuellement mais qu'on ne peut pas exclure que ceci puisse changer à long terme selon l'évolution technologique future. Par ailleurs, il est mentionné que les objectifs actuels au niveau européen sont très ambitieux étant donné les moyens technologiques existants.

Un actionnaire demande si le raccordement des parcs éoliens off-shore sur le réseau de transport on-shore Elia cause des problèmes particuliers? Il est indiqué qu'il n'y a pas de problème particulier, cependant il est fait mention de la nécessité de réaliser le 'Projet Stevin' en vue de renforcer le réseau à la Côte belge.

Un actionnaire pose une question concernant la rémunération des administrateurs dans la société allemande 50Hertz GmbH. Il lui est répondu que les membres du management font partie des organes de gestion de 50Hertz et ne perçoivent pas de rémunération distincte pour ceci.

Un actionnaire souhaite savoir pourquoi le nombre d'administrateurs en 2011 est passé de 12 à 14 et quelle est la plus-value de ceci pour la société? Il est fait référence à ce qui fut indiqué lors de l'assemblée générale de janvier 2011 qui a approuvé cette modification, à savoir que cette augmentation du nombre d'administrateurs tient compte de l'internationalisation et de l'extension du groupe Elia.

Un actionnaire demande quelle est l'origine de la double structure (à savoir Elia System Operator / Elia Asset) et si celle-ci doit être maintenue? Il est indiqué que la double structure a une origine historique qui fut 'traduite' dans la Loi Electricité belge. Il est en outre fait mention du fait qu'une telle 'double' structure existe aussi chez d'autres gestionnaires de réseau de transport.

Un actionnaire demande si les investissements pour les nouveaux projets en Allemagne doivent préalablement être approuvés par le régulateur allemand? Il lui est répondu affirmativement.

Un actionnaire demande si on peut s'attendre à ce qu'IFM soit un partenaire à court terme plutôt qu'un partenaire à long terme? Il est indiqué qu'il existe un accord entre les actionnaires concernant une durée minimale de l'actionnariat. Il est en même temps mentionné qu'à ce jour il n'y a aucun signal de ce qu'IFM sortirait de l'actionnariat d'Eurogrid/50Hertz après cette durée minimale.

Un actionnaire demande si des acquisitions sont encore prévues? Il est mentionné qu'Elia, comme toute société cotée, est toujours ouverte à des opportunités qui peuvent se présenter pour contribuer à son développement futur. Ces opportunités sont appréciées au cas par cas.

Un actionnaire demande si les parcs éoliens on-shore sont raccordés aux réseaux de distribution ou à haute tension? Il est répondu que ce raccordement dépend du niveau de tension du parc éolien en question.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant aux premier et deuxième points de l'ordre du jour et clôture de la sorte la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

### TROISIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du troisième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président déclare ensuite que le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, à savoir un bénéfice de 123.146.621,07 EUR, de la façon suivante:

- dotation de 16.111.226,93 EUR à la réserve légale;
- dotation de 18.313.225,15 EUR au bénéfice reporté;
- distribution de 88.722.168,99 EUR comme dividende.

Le Président indique que le dividende sera mis en paiement à partir du 30 mai 2012.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions supplémentaires quant aux comptes annuels ou à l'affectation du résultat.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant aux comptes annuels ou à l'affectation du résultat.

Le Président déclare alors que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président soumet cette proposition au vote.

Cette proposition obtient 36.910.068 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et est adoptée.

#### QUATRIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe alors au traitement du quatrième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président invite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de rémunération.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant au rapport de rémunération.

Le Président soumet cette proposition au vote.

Cette proposition obtient 35.659.360 voix pour, 1.102.406 voix contre et 148.302 abstentions et est adoptée.

Les actionnaires suivants votent contre: Monsieur Jean Tasset, Monsieur Willy Van Haeren, Destra Global L Series Fund, Northern Trust Company (avec une partie de ses actions) et State Street Bank (avec une partie des ses actions).

Les actionnaires suivants s'abstiennent: Northern Trust Company (avec une autre partie de ses actions) et State Street Bank (avec une autre partie des ses actions).

#### CINQUIEME ET SIXIEME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen des cinquième et sixième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Le Président fait, à cet égard, référence à l'exposé de Monsieur Daniel Dobbeni et à l'exposé de Monsieur Marnix Van Dooren et de Monsieur Alexis Palm.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels consolidés.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant aux cinquième et sixième points de l'ordre du jour et clôture de la sorte la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

#### SEPTIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du septième point de l'ordre du jour, à savoir la discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Le Président indique, à cet égard, que ces comptes annuels consolidés (IFRS) ont déjà été abordés pendant la discussion des cinquième et sixième points de l'ordre du jour.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant aux comptes annuels consolidés.

Un actionnaire demande si l'augmentation des coûts de personnel dans les comptes annuels consolidés 2011 par rapport à 2010 est liée au fait que la société allemande 50Hertz GmbH fut consolidée pour 12 mois à partir 2011 (plutôt que pour 7 mois en 2010).

Il est répondu affirmativement à cette question.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant aux comptes annuels consolidés, déclare que, en droit belge, les comptes annuels consolidés ne doivent pas être approuvés par l'assemblée générale et clôture ainsi la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

#### HUITIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe à l'examen du huitième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge des administrateurs et des commissaires.

Le Président déclare que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'accorder la décharge aux administrateurs et aux commissaires pour l'exercice de leur mission pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Le Président demande aux participants à l'Assemblée s'ils ont encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.



Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant à ce point de l'ordre du jour et soumet ensuite la proposition du Conseil d'Administration au vote.

Cette proposition obtient 36.903.948 voix pour, 6.120 voix contre et 0 abstention et est adoptée.

Les personnes suivantes votent contre: Monsieur Willy Van Haeren et State Street Bank Trust Company (avec une partie de ses actions).

#### NEUVIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe alors à l'examen du neuvième point à l'ordre du jour, à savoir l'approbation de la mise à jour des émoluments du Conseil d'Administration.

Le Président indique que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de modifier la politique de rémunération des administrateurs, telle que déterminée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2007 et selon laquelle les émoluments de base et supplémentaires "(couvrent) *tous les frais et sont pris en compte dans les frais d'exploitation de la société*", comme suit, à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011: "*les émoluments de base et supplémentaires couvrent tous les frais à l'exception des frais de déplacement et de séjours internationaux que les administrateurs exposent dans le cadre de l'exercice de leur mandat d'administrateur. Les émoluments de base et supplémentaires sont pris en compte dans les frais d'exploitation de la société.*"

La modification de la politique de rémunération des administrateurs qui est proposée consiste en ce que la société, à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, rembourse les frais de déplacement et de séjours internationaux que les administrateurs exposent dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président demande les participants à l'Assemblée s'ils ont encore des questions à ce sujet.

Un actionnaire demande si cette modification est nécessaire/opportune.

Il est indiqué que les frais de déplacement et de séjours internationaux n'étaient pas à l'origine prévus dans la rémunération de base des administrateurs et que cette adaptation est justifiée par l'internationalisation d'Elia et par la nécessité d'attirer de l'expertise internationale au sein du Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration mentionne également que le caractère raisonnable des frais remboursés est contrôlé.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote.

Cette proposition obtient 36.908.046 voix pour, 2.022 voix contre et 0 abstention et est adoptée.

Les personnes suivantes votent contre: Monsieur Jean Tasset, Monsieur Willy Van Haeren et Monsieur William Bordon.

### CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

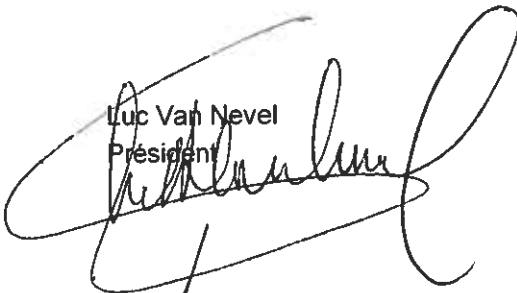
Il est établi par le secrétaire, sur la base de tout ce qui précède, un procès-verbal qui est présenté pour approbation à l'Assemblée.

L'Assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Après approbation par l'Assemblée, le procès-verbal est signé par le Président, le secrétaire, les scrutateurs et les actionnaires présents ou représentés qui en font la demande.

L'Assemblée est clôturée à 11.50 heures.

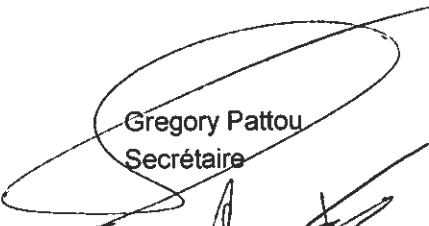
Luc Van Nevel  
Président




Lise Mulpas  
Scrutateur



Gregory Pattou  
Secrétaire



Wim Vermont  
Scrutateur



## **ANNEXES:**

### **Annexe 1:**

Copie des publications de la convocation à l'Assemblée dans les journaux suivants:

- Moniteur Belge du 13 avril 2012;
- L'Echo du 13 avril 2012;
- De Tijd du 13 avril 2012;
- Financial Times du 13 avril 2012;
- Luxemburger Wort du 13 avril 2012.

Copie d'une lettre de convocation

**Annexe 2:** Copie des rapports et des comptes annuels dont il est fait mention dans l'ordre du jour de l'Assemblée:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
- Comptes annuels statutaires de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
- Rapport de rémunération de la société relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011;
- Comptes annuels consolidés (IFRS) de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

**Annexe 3:** Liste de présence, en ce compris les mandats qui y sont mentionnés.

**Annexe 4:** Les formulaires de vote qui sont parvenus au siège social de la société.